



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Note du Bureau de la Commission de statistique sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, pour information, la note établie par le Bureau de la Commission sur la suite donnée par celui-ci à la trente-sixième session de la Commission. Prises à la demande spéciale de la Commission, ces mesures correspondent à la position de plusieurs membres de la Commission, qui tenaient à voir le Bureau jouer un rôle actif entre les sessions. La note porte sur l'examen des méthodes de travail de la Commission et sur l'approbation de divers mécanismes de groupes d'experts, ainsi que sur l'établissement de l'ordre du jour de la Commission.

* E/CN.3/2006/1.



Note du Bureau de la Commission de statistique sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa trente-sixième session

I. Examen des méthodes de travail de la Commission

1. Dans sa résolution 2003/6 du 16 juillet 2003, le Conseil économique et social avait prié chaque commission technique d'examiner ses méthodes de travail afin de mieux assurer l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

2. À sa trente-cinquième session, en 2004, la Commission avait demandé à son Bureau d'entreprendre cet examen avec l'aide de la Division de statistique et de lui en présenter les résultats¹. Le Bureau a soumis son rapport sur l'examen des méthodes de travail de la Commission (E/CN.3/2005/2) à la trente-sixième session de la Commission, en 2005. Celle-ci a pris note des propositions du Bureau et a décidé d'appliquer certaines procédures, à titre expérimental, à sa trente-sixième session. Elle a également proposé que le Bureau poursuive l'analyse de l'expérience acquise et en tienne compte dans la préparation de la trente-septième session².

3. Le Président de la Commission a pris l'initiative de donner suite à l'examen et, en mars 2005, il a invité toutes les délégations de pays ayant participé à la trente-sixième session à formuler des observations sur l'incidence des nouvelles mesures adoptées. Vingt-trois réponses en tout ont été reçues des responsables de services de statistique; les principales conclusions en sont résumées ci-après.

A. Limitation des déclarations

4. Les répondants sont tous partisans de limiter les déclarations liminaires à cinq minutes par point de l'ordre du jour. Ils ont par ailleurs soutenu la suggestion du Président tendant à ce qu'une liste des orateurs soit établie après la présentation du point de l'ordre du jour. Si la liste des orateurs inscrits est longue au vu du temps qui reste pour l'examen de la question, le Président devrait limiter la durée des interventions, en donnant la préférence à celles des représentants de pays.

B. Distinction entre documents devant faire l'objet d'un débat et ceux communiqués pour information

5. À l'exception d'un représentant qui n'a pas fait d'observation sur le sujet, tous ont soutenu l'idée qu'il fallait faire une distinction entre les documents devant faire l'objet d'un débat et ceux communiqués pour information, pour lesquels il n'y a pas de présentation orale et dont la Commission doit seulement prendre note, à moins qu'un débat ne soit demandé par au moins un de ses membres.

C. Résumé des principales conclusions à l'issue de l'examen de chaque point de l'ordre du jour

6. À l'exception de l'un d'eux qui n'a pas fait d'observation sur le sujet, tous les répondants ont estimé qu'à l'issue de l'examen de chaque point de l'ordre du jour, le Président, avec l'aide de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, devrait en résumer les principales conclusions. Ce résumé servira à élaborer le rapport de la session. Un représentant a suggéré que les travaux fassent l'objet de comptes rendus quotidiens. L'objectif général demeure l'adoption du rapport le dernier jour de la session.

D. Réunions d'information à l'intention des nouveaux participants aux travaux de la Commission

7. En vue de permettre aux nouveaux représentants de pays de participer pleinement et efficacement aux travaux de la session, le Président, avec l'appui du Secrétariat, avait organisé en 2005 une réunion d'information spéciale à l'intention des nouveaux membres de la Commission. Les représentants ont appuyé cette initiative et ont prié la Division de statistique de continuer d'organiser de telles réunions pour les nouveaux participants le lundi qui précède le début de la session.

E. Coordination des positions de groupes pendant la session ordinaire

8. Dix-neuf répondants ont convenu, comme il avait été suggéré, que le Président ne devrait pas permettre aux groupes de coordonner leurs positions pendant le temps imparti à la session ordinaire. Trois membres de la Commission ont mis en garde contre une application trop stricte de cette règle, arguant que, dans certaines circonstances, la formulation et la présentation des positions de groupe n'étaient pas une perte de temps.

II. Questions examinées et approuvées par le Bureau de la Commission

A. Création d'un comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

9. À sa trente-sixième session en mars 2005, la Commission de statistique a approuvé la création d'un comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et demandé que le mandat du comité soit rédigé et présenté à son Bureau pour approbation, compte tenu du mandat du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement de façon à éviter les doubles emplois et à assurer une collaboration étroite entre ces trois groupes³. À sa réunion préliminaire tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 29 au 31 août 2005, le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale a approuvé le mandat proposé, arrêté ses objectifs à long terme, établi son programme de travail et adopté sa structure décisionnelle. Le Bureau de la

Commission a approuvé le mandat du Comité des Nations Unies le 18 novembre 2005 (voir E/CN.3/2006/9).

B. Statistiques de l'énergie

10. Le 3 août 2005, le Bureau a approuvé la formation : a) d'un groupe d'étude des statistiques de l'énergie; et b) d'un Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, après en avoir examiné le projet de mandat. La formation de ces deux groupes a été recommandée par un groupe spécial d'experts réuni à New York du 23 au 25 mai 2005 par la Division de statistique, à la demande de la Commission. Cette dernière avait chargé le Bureau d'encourager l'application des recommandations du groupe spécial d'experts et de veiller à ce que des mesures concrètes commencent à être mises en œuvre avant la session suivante de la Commission⁴ (voir aussi le document E/CN.3/2006/10).

C. Questions touchant l'utilisation des données nationales par les organisations internationales

11. À la trente-sixième session de la Commission, l'Afrique du Sud avait soulevé dans un document de séance la question de l'utilisation de certaines données nationales par les organisations internationales. Par la suite, le Secrétariat a établi une brève note dans laquelle il est revenu sur les cas particuliers évoqués dans ce document de séance et a donné des explications sur les contradictions entre les données nationales et internationales (ainsi dans l'un des cas, des données nationales récentes n'avaient pas été prises en compte au niveau international). Cette note analytique a été envoyée pour information à l'Afrique du Sud et au Bureau, qui ont trouvé les explications satisfaisantes. Néanmoins, le Bureau a confirmé la démarche déjà recommandée par la Commission⁵, tendant à ce que la question de l'utilisation des données nationales par les organisations internationales soit portée devant le Comité de coordination des activités de statistique pour être examinée plus avant (voir aussi les documents E/CN.3/2006/13 et E/CN.3/2006/30).

D. Groupe des Amis du Président chargé des indicateurs du développement

12. En 2005, la Commission de statistique avait décidé de constituer un groupe des Amis du Président chargé des indicateurs du développement⁶. Après une série de consultations, la Division de statistique a dressé, à l'intention du Bureau, une liste des experts⁷ qui avaient fait part au Président de leur intérêt et de leur souhait de faire partie du groupe. Conformément à la décision de la Commission, les membres du Bureau ont approuvé la composition et le mandat du Groupe des Amis du Président le 20 juillet 2005 (voir aussi les documents E/CN.3/2006/14 et E/CN.3/2006/15).

III. Approbation de l'ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission en 2006

13. Par sa décision 2005/244 du 22 juillet 2005, le Conseil économique et social a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-septième session de la Commission recommandés par cette dernière à sa trente-sixième session. Le 7 octobre 2005, conformément à son mandat, le Bureau de la Commission en a approuvé quelques révisions en se fondant sur une évaluation de la pertinence de certains points de l'ordre du jour. Il a également décidé de faire une distinction entre les questions à débattre et les points d'information, en s'appuyant principalement sur une évaluation de la documentation proposée. Si un document devait entraîner une décision de la Commission, le point en cause serait considéré comme une question à débattre. En l'occurrence, le Bureau a décidé de structurer autrement son ordre du jour, regroupant tous les points à débattre au début de la session. Sous la supervision du Bureau, le site Web consacré à la trente-septième session de la Commission de statistique s'est ouvert, le 11 novembre 2005, sur l'ordre du jour annoté révisé (à consulter sur <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc06/2006-1e-Agenda.pdf>>).

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4* (E/2004/24), chap. V, par. 15 b).

² *Ibid.*, 2005, *Supplément n° 4* (E/2005/24), chap. II, par. 5 a).

³ *Ibid.*, chap. V, par. 7 a).

⁴ *Ibid.*, chap. III, par. 7 k).

⁵ *Ibid.*, chap. VI, par. 37 b).

⁶ *Ibid.*, par. 13 g).

⁷ Afrique du Sud : Pali Lehohla; Australie : Dennis Trewin; Canada : Ivan P. Fellegi; Chili : Maximo Aguilera Reyes; Cuba : Rodolfo Roque; États-Unis d'Amérique : Katherine Wallman; Fédération de Russie : Vladimir Sokolin; Finlande : Heli Jeskanen-Sundstrom; Ghana : Grace Bediako; Islande : Hallgrimur Snorrason; Italie : Luigi Biggieri; Jamaïque : Sonia Jackson; Mexique : Gilberto Calvillo Vives; Thaïlande : Sue Lo-Utai.